



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Il s'accroche, la soupe est bonne

Bigre 700€ par mois ce n'est pas négligeable.

Oui, vous avez deviné, dans cette publication je vais évoquer une nouvelle fois le gars Serge PIERSON, nommé adjoint par la volonté de son maire BIANCHIN.

Sauf que le gaillard n'habite plus Faulquemont depuis fin mai 2022.



Opportuniste, cet adjoint qui osait déclarer à un journaliste

« Je veillais à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient ».

n'est pas gêné pour empocher presque 700€/mois depuis juin 2022 (5600€ de juin 2022 à janvier 2023).

Et ça va continuer, le bonhomme n'a pas l'intention de lâcher prise malgré le camouflet qu'il s'est pris dans les gencives lors de l'élection à la vice-présidence du CCAS portant l'avantage à sa colistière Eliane LECLERE.

Un camouflet dont lui et BIANCHIN ne sont pas encore remis.

Mais tel le balane, ce crustacé marin, qui vit collé sur les rochers, telle la moule qui se fixe à son support, rocher, coque de bateau,



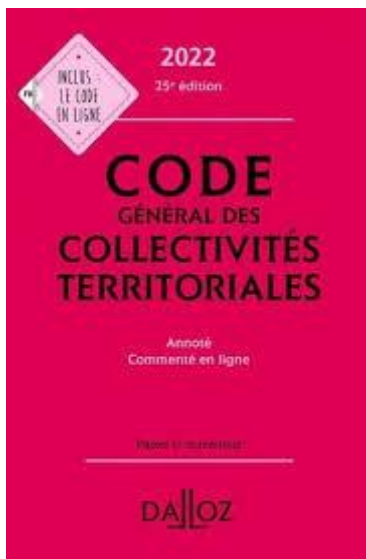
cet adjoint serre les dents en attendant que l'orage passe. Sauf, que cet adjoint au maire, qui n'habite plus la ville et qui est payé presque 700€/mois, devrait se promener dans les rues de Faulquemont et non pas dans celles de la commune où il habite.

Il entendrait ce qu'il se dit concernant son comportement **pas illégal mais immoral**.

Si au moins cet adjoint faisait le job.

Dans ma formation universitaire, un passage d'un de mes cours disait ceci :
« Par principe, le versement des indemnités de fonction aux élus concernés doit correspondre à "l'exercice effectif" de leurs fonctions ».

Mais cet adjoint ne fait pas le job pour lequel il est payé.



Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose l'établissement d'un règlement intérieur dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante (le conseil municipal).

Ce règlement doit préciser :

- Les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- Les modalités de la consultation par le conseil municipal des projets de contrat de service public ou de marché ;
- Les règles relatives aux questions orales des conseillers municipaux (présentation, examen, fréquence...) ;
- Les modalités d'expression, dans le bulletin municipal des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale ;

➤ ...

Ce règlement a été voté par l'ensemble des élus de la majorité. **Les 4 élus de la liste minoritaire, s'estimant lésés dans leurs droits, ont voté contre et ont saisi le tribunal administratif.**

Un des articles de ce règlement **voté par les élus dont l'adjoint PIERSON**, dit ceci : « Les réunions des commissions donnent lieu à l'établissement d'un compte-rendu sommaire **dans les 15 jours** sauf motivation particulière ».



C'est pour ne pas avoir respecté cet article qu'un de mes colistiers, dans un échange de mails, a rappelé à l'adjoint PIERSON sa mission d'élu payé par de l'argent public.

J'ai donc adressé une deuxième lettre à cet adjoint (*Ci-après en bleu*), j'y évoque les mails et bien d'autres choses encore.

*Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont*

Faulquemont, le 10 janvier 2023

*Monsieur Serge PIERSON
9, rue Long Pré
57380 Faulquemont*

Monsieur,

Mon colistier, Monsieur Philippe PETRY m'a fait part de votre mécontentement suite à un échange de mail entre vous.

Vous savez ce que je pense de votre désignation comme adjoint au maire, payé sur le budget des faulquinois (presque 700€/mois) alors que vous n'habitez plus la commune de Faulquemont depuis plusieurs mois. Il semblerait que le conseiller PETRY soit dans les mêmes dispositions.

Comme je l'ai indiqué dans mon précédent courrier, je suis très attaché à la morale, à l'éthique, des valeurs qui ne semblent pas être les vôtres.

*Pensez-vous que présider nos pas **UNE**, mais **DEUX** commissions, celle des Affaires culturelles ainsi que celle préalablement consentie à l'ancien adjoint Alain LABRE, la commission Solidarités-Santé, rende davantage crédible votre nomination au poste d'adjoint payé par les faulquinois alors que vous n'habitez plus la commune ?*

J'ai beaucoup publié à propos de cet ex-adjoint au maire, mais celui-ci avait une certaine légitimité à présider cette commission en sa qualité de président du conseil de la CPAM. Mais vous monsieur PIERSON, où se situent vos compétences ?

En matière culturelle, adjoint au maire depuis juin 2022, on ne peut pas dire que vous avez excellé en matière d'animations ?

En matière de Solidarité et Santé, il est d'évidence peu probable que vous puissiez avoir autant de contacts et d'entrées que votre prédécesseur, Alain LABRE.

Quant à vos compétences en matière de solidarité et de santé, les réunions du CCAS ont révélé que l'administrateur que vous êtes n'a guère manifesté d'empathie pour les faulquinois. J'ai moi-même occupé cette fonction un temps, je connais cette administration qui mériterait un audit sur sa gestion et celle du centre de soins infirmiers qui y est rattaché. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit, mais vous vous contentez, comme d'autres de vos colistiers d'ailleurs, d'être un suiveur. Surtout ne pas déplaire au chef ?

Serait-ce pour toutes ces raisons, que les administrateurs du CCAS ne vous ont pas accordé leur confiance préférant élire un autre vice-président du CCAS malgré la volonté du chef (maire) ?

Pour en revenir aux échanges de mail du conseiller municipal Philippe PETRY, celui-ci a répondu à une fonctionnaire communale, lorsque par mail du 23 décembre 2022, elle informait les élus de la commission culturelle qu'elle n'avait pas eu le temps de rédiger le compte-rendu de la commission du 29 novembre.

Dans sa réponse, le conseiller PETRY rappelait un article du règlement intérieur du Conseil municipal « Les réunions des commissions donnent lieu à l'établissement d'un compte rendu sommaire dans les 15 jours sauf motivation particulière. » ajoutant qu'il estimait que cette charge vous revenait, en tant que président rémunéré de la commission.

Courageusement, vous avez informé le Directeur Général et des Services (DGS) en ces termes « Madame XXXXX a adressé à ma demande ce mail aux membres de la commission "affaires culturelles". La réponse de M. PETRY me semble particulièrement déplacée, et n'a, en tout état de cause pas à être envoyée, compte tenu de sa teneur, à un agent de la collectivité ».

Fébrilité ou acte manqué, toujours est-il que ce mail que vous pensiez envoyer au DGS, vous l'avez envoyé au conseiller PETRY, lui-même. C'est ballot non ?

*La réponse de monsieur PETRY n'a pas tardé, la voici : « Bonjour M PIERSON, Je n'ai pas été discourtois avec Mme XXXXX, j'ai simplement rappelé certaines règles (ndlr : d'un règlement que vous avez mis en place). Exprimer ma simple pensée n'aurait pas dû vous froisser, sauf si cela vous mettait mal à l'aise. N'ayant rien à cacher je mets Mme XXXXX et M le DGS en copie. **M le Folschwillerois**, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année ».*

--0--

Lors de ce même conseil municipal, alors que le sujet portait sur la modification du règlement intérieur, vous avez rappelé l'article 28 de ce même règlement : « Les comptes rendus des commissions sont des documents internes ne pouvant faire l'objet d'une diffusion extérieure ». Vous avez relevé que, je vous cite : « Sur certains réseaux des choses discutées en commission apparaissaient avant même qu'on ait le compte-rendu ».

Lorsque comme vous on est sensible à l'application des règles, ne faut-il pas s'étonner que vous n'appliquiez pas celle qui vous oblige à communiquer le compte-rendu des commissions dans les 15 jours qui suivent la réunion ? A ce jour, vous n'avez pas toujours pas rédigé le compte-rendu de la commission du 29 novembre 2022.

Lorsque comme vous, encore, on est sensible à l'application des règles, pourquoi ne pas appliquer celle que vous avez édicté et déclaré à un journaliste et aux lecteurs du Républicain-Lorrain, je vous cite :

« Je veillais à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient ».

Savez-vous quelle est la condition première pour percevoir l'indemnité de fonction :

« Un exercice effectif des fonctions ».

--0--

J'ai appris que lors d'une réunion dans les locaux de l'association Le Singe Blanc vous aviez réservé une table. Votre absence a été particulièrement remarquée, d'autant plus que vous n'avez pas eu la délicatesse de vous excuser.

*Avez-vous craint que certains vous interpellent en ces termes : « **Ah ! c'est vous monsieur PIERSON ?** » sous-entendant « celui qui est payé alors qu'il n'habite plus la commune de Faulquemont ».*

A la sortie de ce conseil municipal du 12 décembre, vous avez abordé monsieur PETRY, pour vous plaindre de mes publications vous concernant, jusqu'à dire que, je vous cite « touchais à votre vie privée », vous vous êtes également plaint du partage de mes publications par ma colistière, la conseillère Valérie Lainé.

Ignorez-vous qu'être un élu, et plus encore un adjoint au maire, fait de vous un personnage public ? Peut-être souhaiteriez-vous devenir censeur, estimant que je devrais vous faire lire mes textes avant de les publier ?

--0--

Comme je vous l'ai indiqué dans mon précédent courrier, la déontologie, la probité, l'éthique, la transparence ont toujours été mes principes.

Je comprends que vous soyez attaché à vouloir préserver votre indemnité d'adjoint au maire (680,64€/mois), jusqu'à vouloir justifier celle-ci en présidant deux commissions communales (voir plus haut) d'une commune dans laquelle vous n'habitez plus.

A mon sens, ce n'est plus 5 mois de « salaires » que vous devez aux faulquinois (680,64€ x les mois de juin à octobre 2022 = 3403,20€), mais 8 mois (de juin 2022 à janvier 2023) soit 5445,12€.

Votre situation, bien qu'elle ne soit pas illégale, contribue à donner une mauvaise image des élus.

*S'il ne m'appartient pas de vous imposer mes critères de vue, il m'appartient toutefois, en ma qualité de Directeur de la publication Le Hérisson, d'informer les faulquinois de la manière dont est dépensé le budget de la commune dans laquelle, **eux, résident.***

*Je m'interroge toujours : **Sacerdoce ou opportunisme.***

Recevez, monsieur le ... Folschvillerois, mes salutations

--00--

**Malgré ces mails et cette lettre,
PENSEZ-VOUS que l'adjoint PIERSON
fit le boulot pour lequel il est grassement payé
(Presque 700€/mois) ?**

NON



Le 18 janvier 2023, mon colistier lui adressait un nouveau mail, que voici :

À :

- *Serge PIERSON*

Mer 18/01/2023 13 :58

Bonjour,

Sauf erreur de ma part, le CR de la commission dont vous êtes président n'a toujours pas été diffusé.

Elle s'est tenue le 29 novembre, d'après le règlement que vous avez mis en place le CR aurait dû nous parvenir au plus tard le 14 décembre.

Nous sommes le 18 janvier 2023.

Cordialement

XXXXXXX

Conseiller Municipal

--00--

Surprenant pour quelqu'un qui déclarait dans la presse **« qu'il veillait à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient »**, qui se vantait dans cette même presse de **« diriger une équipe de 45 personnes, de ses relations avec le monde scolaire, de la petite enfance, des crèches et autres relais d'assistantes maternelles, de gérer des élèves »**.

Jusqu'à déclarer : **« ... Rigueur... de ma part ont été sans cesse sollicitées... »** Evoquant les enfants, l'adjoint PIERSON disait encore ceci : **« J'attends d'eux, qu'ils transmettent à leurs enfants ... du respect ... »**.

A la date de cette publication (22/01/2023) le compte-rendu n'était toujours pas fait.

D'ailleurs, cet adjoint au maire n'a même pas eu la politesse,

la délicatesse de répondre à mon colistier.

DU RESPECT ?

--00--



Rassurons l'adjoint PIERSON, *qui n'habite plus la commune de Faulquemont, payé presque 700€/mois*, qu'il aura beau serrer les dents, nous ne l'abandonnerons pas à son amour pour l'argent public Faulquinois.



D'ailleurs Le HERISSON s'interroge sur l'opportunité de faire un signalement au procureur de la République et aux préfets.

Vous retrouverez ci-après les liens des publications précédentes à son sujet :

<https://patrickbonnet.org/2022/11/30/il-disait-je-veillais-a-ce-que-chaque-euro-de-largent-public-depense-letait-a-bon-escient/>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/11/Demain-lundi-21-11-2022.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/02/Adjoint-chappellier-Pierson-140222-1.pdf>

--00--

